

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260601-2026_005_BC_5-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_005_BC_5
*Attribution d'une subvention pour la
poursuite des permanences
d'information et d'enregistrement de
la demande de logement social sur
Saint-Leu et Trois Bassins*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Olivier HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

M. Eric RENE procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Manon VINCELOT
procuration à M. Gabriel AUBERT - Mme Huguette BELLO procuration à
Mme Mireille MOREL-COIANIZ

- la convocation a été faite le :
26 mai 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
08/06/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026 005 BC 5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA POURSUITE DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR SAINT-LEU ET TROIS BASSINS

Le Président de séance expose :

La loi « Égalité et Citoyenneté » de janvier 2017 a achevé la réforme engagée par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en 2014 concernant les mesures relatives :

- à la gestion de la demande de logement social ;
- à la gestion des attributions de ces demandes.

Ces dispositions ont donné au Territoire de l'Ouest une nouvelle compétence en matière de gestion de la demande de logement social, qui se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) :

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), s'inscrit dans le volet relatif à la gestion de la demande de logement social. Il répond à l'ambition de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de simplifier les démarches d'enregistrement, de mieux informer les demandeurs, et d'apporter davantage de transparence et d'équité dans le processus d'instruction.

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs vise à :

- simplifier les démarches des demandeurs ;
- améliorer l'information délivrée aux demandeurs ;
- assurer une gestion partagée des demandes de façon partagée à l'échelle intercommunale, dans le cadre d'une politique intercommunale et partenariale des attributions.

L'un des axes de ce plan partenarial est l'organisation d'un service d'accueil et d'information territorialisé, fondé sur un maillage de guichets d'enregistrement et d'information répartis sur le territoire.

Sur les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu, la fonction d'enregistrement n'étant pas assurée, le Territoire de l'Ouest propose à ces Communes, depuis 2022, et par voie de convention avec l'ADIL, un service de permanences afin de garantir une couverture homogène du territoire.

Il est proposé de reconduire les permanences assurées par l'ADIL sur ces communes afin de garantir une égalité de traitement entre l'ensemble des demandeurs.

Permanence d'information et d'enregistrement :

Les permanences sont assimilées à des guichets de niveau 2, c'est-à-dire avec une mission d'accueil, d'information, d'enregistrement et de modification de la demande de logement social, conformément aux règles en vigueur.

Les permanences se tiennent sur deux demi-journées par semaine, réparties entre les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu, selon le calendrier établi en amont.

A Saint-Leu, les permanences ont lieu le lundi matin, alternativement à la Maison France Services du Plate et de La Chaloupe, à la Plateforme de services du Foirail à Piton Saint-Leu et au service aménagement situé en centre-ville de Saint-Leu.

A Trois-Bassins, les permanences ont lieu soit le lundi après-midi, soit le jeudi matin, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune.

Bilan de la mission (2025) :

Les 71 permanences tenues de février à décembre 2025 ont permis d'accueillir 260 demandeurs de logement social. Ces permanences ont donné lieu à différents types d'accompagnement, répartis de la manière suivante :

- 104 créations de demandes de logement social ;
- 63 renouvellements de demandes de logement social ;
- 58 accueils pour information et du conseil ;
- 35 mises à jour de dossiers.

Détail de la répartition par commune

	Trois-Bassins	Saint-Leu
Créations de la demande de logement social	54	50
Renouvellements	33	30
Informations / Conseils	37	21
Mises à jour	21	14
Total	145	115

A Trois-Bassins, l'activité montre un besoin important, tant sur la création des demandes que sur le suivi des dossiers. A Saint-Leu, un peu moins de la moitié de l'activité porte sur un besoin de création. En fonction des quartiers de Saint-Leu, le besoin est sensiblement plus important en matière de suivi.

De manière générale, il est important de souligner le bilan qualitatif positif qui ressort de cette mission. Au delà de l'accueil, l'accompagnement et de l'enregistrement, les permanences constituent un véritable espace d'échange et d'écoute, permettant d'orienter les demandeurs vers les services et dispositifs adaptés (juridiques, sociaux...) afin de favoriser l'aboutissement de leurs parcours vers le logement.

Budget Prévisionnel :

Le budget prévisionnel est de 36 050 € pour un an.

Calendrier :

Les permanences ont débuté en février 2026.

Les Communes ont été consultées en amont de la démarche et s'inscrivent à nouveau dans ce partenariat.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2026.

.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 13/05/2026.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER la poursuite des permanences d'information et d'enregistrement de la demande de logement social sur les communes de Trois-Bassins et Saint-Leu,**
- **AUTORISER l'attribution à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Réunion (ADIL) d'une subvention de 36 050,00 € à cet effet,**
- **VALIDER le projet de convention entre Le Territoire de L'Ouest et l'ADIL relative aux permanences d'information et d'enregistrement de la demande de logement social,**
- **AUTORISER le Président, ou toute personne par lui déléguée, à signer la convention ainsi que tous les actes correspondants à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président